

## Liste des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique

Remises pour rénovations de bâtiments commerciaux, institutionnels et communautaires

Catégorie de remise	Mesure d'amélioration	Critères d'admissibilité*
Chauffage**, ventilation et climatisation (CVC)	<input type="checkbox"/> Thermostat intelligent	Toutes les mesures doivent entraîner une réduction des émissions de carbone.
	<input type="checkbox"/> Chaudières et générateurs de chaleur	
	<input type="checkbox"/> Thermopompe monobloc	
	<input type="checkbox"/> Mini-thermopompe bibloc sans conduite	
	<input type="checkbox"/> Systèmes résidentiels de chauffage à la biomasse	
	<input type="checkbox"/> Climatiseurs	
	<input type="checkbox"/> Moteurs, pompes et ventilateurs	
	<input type="checkbox"/> Variateurs de fréquence	
	<input type="checkbox"/> Ventilateurs récupérateurs de chaleur	
Commandes	<input type="checkbox"/> CVC	Les vérifications de qualité commerciale doivent être effectuées par un professionnel accrédité. Les coûts de vérification sont uniquement admissibles à une remise si au moins une des mesures recommandées est mise en œuvre. Les mesures proposées dans le rapport d'évaluation énergétique qui ne figurant pas dans la présente liste doivent être approuvées par la Direction de l'énergie pour être admissibles à une remise.
	<input type="checkbox"/> Éclairage	
Enceinte thermique	<input type="checkbox"/> Fenêtres	
	<input type="checkbox"/> Calfeutrage et isolation	
	<input type="checkbox"/> Isolation	
Vérification des bâtiments ou des systèmes	<input type="checkbox"/> Vérification des bâtiments	
	<input type="checkbox"/> Vérification des systèmes	
	<input type="checkbox"/> Remise en service	
Charges électriques	<input type="checkbox"/> Réfrigération	
	<input type="checkbox"/> Lave-linge	Homologation ENERGY STAR®
	<input type="checkbox"/> Barres multiprises de pointe	Inscription au volet 1 du Consortium for Energy Efficiency (CEE)
Éclairage	<input type="checkbox"/> Ampoules A19	Homologation ENERGY STAR®
	<input type="checkbox"/> Éclairage intérieur à DEL	Inscription au DesignLights Consortium (DLC)
	<input type="checkbox"/> Éclairage extérieur à DEL	Inscription au DLC ou à l'International Dark-Sky Association (IDA)
Bornes de recharge pour véhicule électrique**	<input type="checkbox"/> Borne de niveau 2 désignée (voir la <a href="#">liste des bornes admissibles</a> )	Doit avoir un branchement de 240 volts (entre 3 et 20 kilowatts) et être connectée à un réseau par WiFi.
Électricité renouvelable**	<input type="checkbox"/> Systèmes solaires photovoltaïques raccordés au réseau	Le système doit être admissible à titre d'installation de microgénération aux termes des politiques et des programmes du

		gouvernement du Yukon sur la production indépendante d'électricité et sur la microgénération. La remise ne dépassera pas 40 000 \$.
	<input type="checkbox"/> Systèmes solaires photovoltaïques non raccordés au réseau	Contactez la Direction de l'énergie pour en savoir plus sur les systèmes éoliens ou hydrauliques et les systèmes non raccordés au réseau.
	<input type="checkbox"/> Systèmes éoliens ou hydrauliques	

\*\* Toutes les mesures d'amélioration doivent être mises en œuvre sur des bâtiments existants et apporter la preuve d'une réduction de la consommation énergétique ou des émissions de carbone. Pour les nouveaux bâtiments, seules les mesures d'amélioration apportées à des systèmes de production d'énergie renouvelable, des systèmes de chauffage à énergie renouvelable et des bornes de recharge pour véhicule électrique sont admissibles.

\*\* L'enveloppe budgétaire pour ces remises est limitée. Les remises sont accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

### Remises pour rénovations de bâtiments commerciaux, institutionnels et communautaires

Le programme incitatif Écoénergie accorde des remises pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux, institutionnels et communautaires existants, qui permet de réduire directement leurs émissions de carbone, leur consommation d'énergie et leurs coûts énergétiques.

Les propriétaires et les locataires de ces immeubles peuvent obtenir des remises en appliquant une ou plusieurs des mesures de la [liste des mesures d'amélioration énergétique](#).

Les remises couvrent un pourcentage des coûts liés à la mise en œuvre des mesures d'amélioration admissibles.

- 75 % des coûts pour les gouvernements des Premières Nations.
- 75 % des coûts pour les administrations municipales.
- 40 % des coûts pour les organisations à but non lucratif et les organisations non gouvernementales.
- 25 % des coûts pour les entreprises.

**Contactez la Direction de l'énergie pour savoir comment participer et être admissible aux offres de remise.**

### Offres de rabais en prime

Nous offrons des remises supplémentaires qui s'ajoutent aux offres de remise de base.

#### Prime n° 1 Le défi 40 pour 50

Les entreprises obtiennent une remise supplémentaire de 15 % lorsqu'elles effectuent des améliorations écoénergétiques profondes qui réduisent d'au moins 50 % la consommation énergétique ou les émissions de gaz à effet de serre de leur bâtiment existant. Ce qui veut dire une remise allant jusqu'à 40 % des coûts.

#### Prime n° 2 Chauffage à énergie renouvelable

Les entreprises obtiennent une remise supplémentaire de 15 % sur les coûts pour remplacer ou compléter un système de chauffage existant par un système à énergie renouvelable admissible. Ce qui veut dire une remise allant jusqu'à 40 % des coûts.

#### Prime n° 3

##### Bornes de recharge pour véhicule électrique

Nous offrons une remise supplémentaire de 75 % à 90 % sur les coûts d'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique de niveau 2 dans les bâtiments existants ou nouvellement construits. Cette offre s'adresse aux entreprises, aux propriétaires d'immeubles à logements multiples, aux gouvernements des Premières Nations et aux municipalités.



Direction de l'énergie – Gouvernement du Yukon

Téléphone : 867-393-7063 ou (sans frais au Yukon) 1-800-661-0408, poste 7063

Courriel : [energy@yukon.ca](mailto:energy@yukon.ca) • Site Web : [yukon.ca/fr/remises-ecoenergie](http://yukon.ca/fr/remises-ecoenergie)

Par la poste : C.P. 2703 (EMR-206) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Adresse : Centre des solutions énergétiques, 206A, rue Lowe à Whitehorse (Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 16 h 30)